

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique AZOXYSR 250 SC*

*de la société* LIFE SCIENTIFIC LTD  
*enregistrée sous le* n°2020-2086

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	AZOXYSTAR 250 SC FRUMIDOR 250 SC
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972, Dublin 4 Irlande
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	250 g/L - azoxystrobine
Et	dont les origines détaillées sont décrites en annexe, non rendues publiques compte tenu de la confidentialité des données.
<b>Numéro d'intrant</b>	725-2018.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2190634
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 04 SEP. 2020

La directrice générale déléguée  
en charge du pôle des produits réglementés

Caroline SEMAILLE